vinetur

En Colombie, les commerçants alertent sur une hausse possible de 60 % du prix de la bière

Selon Fedecom, une bouteille vendue 3 500 pesos pourrait atteindre environ 5 200 pesos si le Congrès approuve une nouvelle formule basée sur la production

vendredi 13 novembre 2026



Jeudi 12 novembre, la Fédération colombienne des commerçants et détaillants, connue sous le nom de Fedecom, a averti qu'une proposition fiscale inscrite dans la loi gouvernementale de relance économique pourrait fortement faire augmenter le prix de vente de la bière et d'autres boissons alcoolisées grand public vendues dans les commerces de proximité.

L'organisation professionnelle a indiqué que ses inquiétudes portaient sur un projet de loi récemment déposé au Congrès, qui modifierait le mode de calcul des taxes sur les boissons alcoolisées. Selon les estimations de Fedecom, la proposition pourrait faire grimper le prix final de certaines bières courantes vendues dans les petits commerces, un circuit qui dépend fortement d'une rotation rapide des produits et de marges réduites.

Fedecom a indiqué qu'une bouteille de bière actuellement vendue environ 3 500 pesos colombiens pourrait augmenter de 49 % à 60 %, pour atteindre quelque 5 200 pesos si la formule proposée entre en vigueur. L'organisation a établi cette projection à partir de son interprétation du projet de loi et de son analyse législative. Elle a présenté ces chiffres comme une évolution possible, et non comme une hausse définitive, puisque la mesure n'a pas été approuvée.

Selon Fedecom, le système actuel applique une taxe à taux fixe au prix auquel le fabricant vend le produit au détaillant. Le modèle proposé remplacerait ce mécanisme par ce que le projet de loi désigne comme une taxe sur la production. Dans les faits, la nouvelle approche combinerait deux prélèvements distincts : une taxe de 10 % sur le prix de vente au détail final hors taxes et un montant fixe de 330 pesos pour chaque degré d'alcool dans une bouteille standard de 330 millilitres.

Fedecom estime qu'une telle modification de l'assiette fiscale alourdirait la charge fiscale des producteurs dès le début de la chaîne d'approvisionnement. Selon l'organisation, ces coûts supplémentaires seraient probablement répercutés des brasseries et autres fabricants aux distributeurs, puis aux commerces de proximité et, enfin, aux consommateurs. L'enjeu dépasse les petits commerces de détail, car la bière est l'un des produits à la plus forte rotation dans le secteur colombien des boissons. Toute modification de sa taxation pourrait donc influer sur les prix, les marges et la

demande dans les secteurs du brassage, de la vente en gros et de la distribution de proximité.

Cette mise en garde reflète également le modèle économique des petits commerces colombiens, qui, selon Fedecom, fonctionnent avec de faibles marges et comptent sur des ventes quotidiennes régulières de produits largement consommés. Une forte hausse du prix de la bière pourrait les pénaliser de deux façons : en augmentant les besoins en fonds de roulement nécessaires au réapprovisionnement et en fragilisant les ventes si les clients réduisent leurs achats ou se tournent vers des produits moins chers.

Les commentaires de Fedecom portent sur une proposition encore en cours d'examen législatif, dont le texte définitif pourrait évoluer au fil des débats au Congrès. L'intervention de l'organisation renforce néanmoins l'attention portée au volet fiscal de la loi de relance économique, en particulier pour des produits comme la bière, où même des variations modérées des prix en rayon peuvent rapidement modifier les habitudes de consommation dans les commerces locaux et sur l'ensemble du marché des boissons.